

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 FEVRIER 2021

Compte-rendu

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à :
Renaud COMBAUD	x			
Brigitte FOURÉ			x	Pouvoir à R. Combaud
Christophe TIPHONNET	x			
Sylvie BRIS	x			
Raphaël BOUCARDEAU			x	Pouvoir à E. Roux
Carole DUTRIAUX	x			
Tanguy GAILLARD	x			
Christian MEGRET	x			
Evelyne BERTRAND	x			
Lê-Xuân LAIRAUD	x			
Olivier GEOFFRION	x			
Nicole DELUSSET	x			
Nathalie RENARD	x			
Marie JARRY	x			
Damien TRILLAUD	X			
Emilie ROUX	x			
Hugues CLEMENT	x			
Guillaume DENIS			x	Pouvoir à C. Dutriaux
Dominique HYVERNAUD-PINEAU			x	Pouvoir à P. Ranouil
Patricia RANOUIL	X			
Amandine GUILLAUME	x			
Nadia CAILLAUD			x	Pouvoir à A. Guillaume
Christophe TYRE			x	

Carole Dutriaux est élue secrétaire de séance

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du 22 Janvier 2021.

Présentation du RGPD (Règlement Général de la Protection des Données)

Présentation de la société ARION sur leur proposition de mission de l'état des lieux de conformité au RGPD de la mairie d'Aigre. Les honoraires de la mission sont évalués forfaitairement à 8 900€ HT soit 10 680€ TTC. Les élus soulignent l'intérêt de la démarche mais font remarquer que le prix est significatif. Il est souhaité que d'autres devis soient demandés.

En parallèle l'accompagnement de l'ATD est souhaité pour assurer la conformité de la commune, notamment par la désignation d'un délégué à la protection des données. Une délibération sera nécessaire et la somme sera inscrite au budget.

Présentation par la société ABOWIND du projet éolien sur la commune historique de Villejésus

Présentation du projet éolien porté par la société Abowind sur Villejésus.

Le conseil municipal vote à 20 voix contre ce projet (2 abstentions).

Le Maire demande à la société si elle respectera l'avis du conseil. Le représentant présent indique qu'il en fera part à sa hiérarchie. Un courrier du Maire sera envoyé en ce sens.

Présentation du projet PLUI

Renaud COMBAUD, Maire et Vice-Président de la Communauté de communes Cœur de Charente, présente le projet du PLUI. Le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ont été rédigés, la Communauté de communes est désormais dans la phase de zonage (objectif adoption 2022).

Les zones suivantes sont définies comme étant urbanisées : Aigre, Villejésus, Les Granges, La métairie, Chollet, Saint-Aubin, le Redour, la Broussette, les vignes de la pointe de Saint-Mexant. A ce stade, le bureau d'études ne retient pas l'Ouche et Saint-Mexant en raison du risque d'inondation. Le Maire et l'ensemble du conseil municipal souhaitent que ces deux hameaux soient intégrés.

Pour l'habitation, 150 logements vacants ont été recensés, et deux zones de développement pour de potentiels logements ont été identifiées: Le Renclos et le lotissement Valtaud.

Les documents du PLUI et un registre sont à disposition des habitants à la mairie.

Révision de la délibération fixant la rémunération des heures complémentaires et heures supplémentaires

Le Maire rappelle au conseil municipal que les fonctionnaires, les contractuels et les contrats aidés peuvent être amenés à faire des heures complémentaires dans le cadre d'un emploi à temps non complet ou des heures supplémentaires dans le cadre d'un emploi à temps complet.

Il rappelle au Conseil Municipal qu'en vertu de l'article 2 du décret n°91-875 du 6 septembre 1991, le Conseil Municipal doit délibérer pour définir les conditions d'attribution d'heures supplémentaires. La collectivité doit fixer la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation d'heures supplémentaires ou heures complémentaires.

Le Maire propose de rémunérer occasionnellement pour les besoins du service des heures complémentaires aux fonctionnaires, agents contractuels et emplois aidés à temps non complet relevant des cadres d'emplois ci-dessous :

<i>Cadres d'emplois</i>	<i>Emplois</i>
Rédacteurs territoriaux (catégorie B)	<ul style="list-style-type: none">- Secrétaire Générale- Responsable service comptabilité- Responsable RH.
Adjoints administratifs territoriaux (catégorie C)	<ul style="list-style-type: none">- Responsable service état-civil - urbanisme- Aide comptable – responsable service cimetière – communication.
Adjoint technique territoriaux	<ul style="list-style-type: none">- Agent des services techniques- Agent d'entretien polyvalent (Mairie, école...)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire rappelle les crues et débordements de cours d'eau qui ont eu lieu sur la commune d'Aigre et informe le conseil que la commune va déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
- Une campagne de stérilisation des chats errants a lieu du 1^{er} au 19 février en lien avec le syndicat mixte de la fourrière et des cages ont été déposées dans les secteurs suivants : Le bourg de Villejésus, Saint-Aubin, Les Granges, ZA – Secteur de la déchetterie sur Villejésus et rue de l'église, rue de la broussette et lotissements sur Aigre.
- Dylan BARICAULT a été nommé stagiaire au grade d'adjoint technique territorial à raison de 35 heures par semaine à compter du 07 février 2021.
- A la suite de l'échange lors du précédent conseil municipal, la convention entre la commune d'Aigre et l'association foncière de Villejésus relative à l'entretien des chemins de l'association foncière a été signée par son Président, Julien Picot.
- Un food truck de Fish & Chips « Mr T's Friterie » est présent tous les vendredis de 11h30 à 14h00 sur le parking de l'église de Villejésus depuis le 5 février.